

CYCLE DE CONFÉRENCES EPFCL À MONTPELLIER

La psychanalyse, encore

Sol Aparicio

Devoir savoir répondre *

Comment la notion de responsabilité qui, de nos jours, est toujours imputée à l'individu, peut-elle convenir dans un champ, celui de la pratique analytique, dont le concept fondamental qui le fonde est celui d'inconscient ? C'est peut-être qu'elle n'est alors pas une affaire individuelle. Elle trouve en effet toute sa place dans le discours analytique lorsqu'en tenant compte de ce savoir insu, nous référons la responsabilité à l'éthique propre de ce discours, celle qui soumet celui qui s'en fait le sujet au devoir de bien dire. Elle incombe en premier lieu à l'analyste, tout en impliquant le sujet analysant.

Avant de commencer, je souhaite remercier vivement les collègues qui ont organisé ce séminaire de m'avoir invitée. C'est un privilège enthousiasmant que de participer à l'ouverture, qui plus est à la faculté de médecine, d'un espace de réflexion et de discussion sur la psychanalyse et l'enseignement de Jacques Lacan.

Cette deuxième séance doit donc porter sur la responsabilité du psychanalyste. Le sérieux d'un tel thème m'ayant fait un peu vaciller, j'ai hésité à intituler mon intervention « Le rhinocéros et ses porcelaines », histoire d'en alléger un peu le poids... Je ne l'ai pas fait, mais je dirai un mot en guise de bref hommage à ce bel animal – apprécié et malheureusement braconné pour sa précieuse corne –, dont les différentes espèces sont aujourd'hui en voie de disparition – ce qui, d'après certains, serait aussi le cas des psychanalystes dans les institutions.

Sommes-nous, les psychanalystes, comme les rhinocéros, une espèce en voie de disparition ? Si c'est ainsi, il est certain que cela engage notre responsabilité et vient confirmer la pertinence de cette invitation à interroger la notion même de « responsabilité ».

I. Commençons par là. Comment l'entendons-nous ?

La question mérite d'être soulevée dans la mesure où cette notion, articulée à la loi et entendue comme l'obligation de rendre compte de ses actes et d'en assumer les conséquences, paraît au premier abord ne pas aller de soi là où l'on fait place à l'inconscient. Car, pour être en mesure de répondre de ses actes et pouvoir en être considéré responsable, ne faut-il pas d'abord en être conscient, s'en souvenir ? Ce problème a fait débat à la fin du XVIII^e siècle : on considère alors qu'être responsable de ses actes suppose que l'on soit assuré de son « identité personnelle », ce qui ne saurait avoir lieu en l'absence de la mémoire ¹.

Comment alors pourrais-je être tenu pour responsable si, du fait de l'inconscient, « je ne suis pas maître dans ma propre maison ² » ? Cela se peut, il suffit de tenir compte du « sens étymologique de la responsabilité » auquel Lacan renvoyait dans son « Discours de Rome ³ ».

Faisons pour cela un petit détour par le dictionnaire, celui de Bloch et von Wartburg, on y découvre de belles choses. Dans sa forme substantive, le mot est né tardivement, à la fin du XVIII^e, en même temps que l'idée d'une identité personnelle. Il est contemporain de « la grande crise révolutionnaire de la morale ⁴ » dont Lacan parlait en se référant aux œuvres de Kant et de Sade, dans son séminaire *L'Éthique de la psychanalyse*. À cette grande crise de la morale, l'œuvre de Freud apporte selon lui une réponse.

Étymologiquement, « responsabilité » renvoie à « responsable » et à « répondre », qui, au XIV^e siècle, voulaient tout d'abord dire « se porter garant ». Le renvoi fait par Lacan à l'étymologie du mot nous donne ainsi l'idée d'un devoir pour le sujet parlant de se porter garant de sa propre altérité, pour mieux dire, de la division attestée dans le fait qu'il en dit toujours plus et autre chose que ce qu'il croit dire.

La responsabilité dont il est question dans le champ de la psychanalyse concerne donc essentiellement le rapport de chacun à la parole, à ce qui le distingue parmi les êtres vivants – devoir imputable à chaque analysant mais tout d'abord à l'analyste, Lacan ne cesse d'insister sur ce point.

II. À propos de ce rapport à la parole, je voudrais maintenant m'arrêter sur une phrase de Lacan qui a retenu mon attention en raison du thème mis au travail actuellement dans les collèges de clinique psychanalytique, « Parole et violence ». La voici : « Ne savons-nous pas qu'aux confins où la parole se démet, commence le domaine de la violence, et qu'elle y règne déjà, même sans qu'on l'y provoque ⁵. » Lacan n'évoque pas souvent la

violence. Il affirme ici son opposition à la parole : « Aux confins où la parole se démet, commence le domaine de la violence. » C'est ainsi une démission de la parole qui ouvre la porte à la violence. En disant cela, Lacan pointe d'emblée la responsabilité de celui qui parle. Qui est-ce en l'occasion ? On peut aussi bien répondre « l'analysant » que « l'analyste ».

Mais tenons compte de ce début de phrase : « Ne savons-nous pas... » Je suis donc censé le savoir ! Il me semble pourtant ne pas l'avoir pensé avant de l'avoir lu. S'agirait-il là d'un impératif, de la sorte de ce « nul n'est censé ignorer la loi » que Lacan cite par ailleurs comme étant une « formule transcrite de l'humour d'un Code de Justice ⁶ » ? Dans cette formule dont il relève l'humour, il a lu l'expression de « la vérité où notre expérience se fonde et qu'elle confirme. Nul homme ne l'ignore en effet, puisque la loi de l'homme est la loi du langage ⁷ [...] ». » J'en conclus que notre condition de parlants nous y oblige : sans y penser nous le savons. Nul homme n'est censé ignorer la loi du langage.

C'est donc « la vérité où notre expérience se fonde » qui est en question. C'est de la pratique de parole qui est la nôtre qu'il s'agit dans cette phrase. Le contexte explicite et précis où elle apparaît est celui d'une critique sévère de la technique d'analyse des résistances, critique que Lacan ponctue d'une formule à lui, devenue célèbre : « Il n'y a dans l'analyse d'autre résistance que celle de l'analyste ⁸. » Et de citer Freud à ce propos, ce dernier racontant sa « sourde révolte », avant l'invention de la psychanalyse, à l'époque où il était stagiaire chez Bernheim, devant « la tyrannie de la suggestion ». Quand il arrivait que l'on reproche à un patient peu suggestible de se « contre-suggestionner », « je me disais à part moi, écrit Freud, que c'était la plus criante des injustices et des violences, que le malade avait bien le droit d'user de contre-suggestion, quand on tentait de le subjuguier par des artifices de suggestion ⁹. » La violence que Freud dénonce est celle du forçage opéré par le praticien qui tente de subjuguier le patient. Là, c'est bien la parole du praticien qui se démet de sa fonction.

Lacan dresse alors un parallèle entre l'usage de la suggestion et ladite analyse des résistances qui impute au sujet de se défendre, interprète son agressivité à l'endroit de l'analyste et rabat ainsi au niveau imaginaire la dimension propre de la parole – la dimension de « révélation » où l'inconscient peut se lire et se dévoile.

Le « ne savons-nous pas... » que Lacan nous adresse est une façon de dire qu'il y a un devoir savoir. Il le pointe à de multiples reprises. Par exemple, lorsqu'il écrit : « Ce que l'analyste doit savoir : ignorer ce qu'il sait ¹⁰. » L'analyste doit savoir ignorer ce qu'il sait déjà, son savoir précédemment

accumulé, pour être en mesure d'entendre et de savoir lire le savoir singulier, insu de lui-même, qui se livre dans les dits de l'analysant.

III. « La psychanalyse a consistance des textes de Freud, c'est là un fait irréfutable ¹¹. »

Lacan y est donc revenu inlassablement, parfois pour en isoler l'un de ses énoncés, l'une de ces assertions de Freud dont la portée, la puissance de résonance ont fait que lui, Lacan, en parle comme de véritables aphorismes, qu'il n'a pas hésité à comparer à ceux des présocratiques. Lorsqu'il les commente, Lacan les cite toujours en langue allemande, attentif au délicat problème de leur traduction, en en proposant souvent plus d'une. C'est le cas de l'aphorisme que je souhaite évoquer maintenant, à l'appui des deux points que je viens de développer précédemment.

Bien connue des lecteurs de Freud et de Lacan, cette phrase sert de conclusion à la XXXI^e des *Nouvelles Conférences d'introduction à la psychanalyse*, qui porte sur « La décomposition de la personnalité psychique », soit la schize, la division du psychique. Freud écrit : « Wo Es war, Soll Ich werden », « Là où c'était (là comme sujet, précise Lacan), dois-je advenir ». C'est l'avant-dernière phrase du texte, suivie de celle-ci qui la complète : « Il s'agit d'un travail de civilisation, un peu comme l'assèchement du Zuydersee ¹². »

Voilà l'idée que Freud se faisait du devoir et donc de la responsabilité qui incombe aux psychanalystes, un immense travail de civilisation faisant advenir le sujet, là où était l'inconscient. Ce n'est peut-être pas immédiatement évident, mais il est encore question du même devoir lorsque quarante années plus tard, à la télévision, Lacan dit qu'il « tire de [sa] pratique l'éthique du bien dire ¹³ ». Car il a pris soin alors d'expliquer que ce devoir n'est autre que celui de « s'y retrouver dans l'inconscient, dans la structure ¹⁴. » Or qu'est-ce d'autre que de dire « là où c'était, dois-je advenir » ?

Ce devoir de s'y retrouver dans l'inconscient, propre au discours analytique, est le principe qui guide la tâche analysante, et s'applique tout d'abord à l'acte de l'analyste. C'est à lui, bien sûr, que reviennent la plupart des remarques de Lacan au sujet de la responsabilité ¹⁵.

Ces remarques concernent, d'une part, les analystes au pluriel, ceux que Lacan nomme les « héritiers de Freud », et « le devoir qui leur revient dans notre monde ¹⁶ », et, d'autre part, la responsabilité de chaque analyste dans sa pratique, soit celle du psychanalyste en fonction, responsabilité dont le caractère intrinsèque se trouve définitivement affirmé avec la conception de l'acte analytique. Celle-ci implique, en effet, de penser l'expérience

analytique en faisant une stricte distinction entre la soumission à la règle de l'association libre de la part de l'analysant et la fonction qu'exerce l'analyste, celle de causer et de maintenir le désir de mener à bien cette tâche. Il est le responsable de l'acte qui rend la tâche possible.

Il faut saisir ici qu'il n'y a qu'un sujet en cause dans l'expérience, le sujet analysant. L'analyste, lui, n'intervient pas en tant que sujet. Si la pratique d'une analyse détermine bien un lien social à deux, elle ne suppose pas pour autant une relation intersubjective, pas de réciprocité. C'est pour quoi elle requiert de la part de l'analyste ce que Lacan a appelé une longue ascèse subjective.

Évoquant l'éthique de la psychanalyse à laquelle il avait consacré une année de séminaire, Lacan a fait remarquer qu'il n'avait pas parlé d'une éthique des psychanalystes, il ne s'agit pas d'une déontologie. Façon d'indiquer que la responsabilité dont nous parlons est à concevoir non pas comme celle de l'individu ou de la personne, mais comme celle de celui qui se fait sujet du discours analytique. L'analyste n'est pas en place de sujet dans l'analyse, mais, dans son opération, exerçant sa fonction, il se fait sujet de ce discours.

IV. Cela étant dit, je vais revenir pour terminer au rhinocéros de mon début.

Dans le bestiaire lacanien – fait d'éléphants, de singes, d'épinoches, de mantes religieuses et de crocodiles –, le rhinocéros, peut-être moins connu, occupe une place non négligeable. Il se distingue précisément comme celui qui dit quelque chose sur la responsabilité de l'analyste.

La première fois que Lacan l'a convoqué à son séminaire, c'était au tout début, en 1954¹⁷. Il s'agissait d'alerter les psychanalystes sur le fait que « notre conception théorique de notre technique », qu'on le veuille ou pas, « motive la moindre de nos interventions ». Si bien qu'il convient de faire attention à ce que l'on pense, nommément à la théorie de l'ego et de ses défenses, en vogue à l'époque, car on ne voudrait pas « que notre ego entre en jeu à la façon du rhinocéros dans le magasin de porcelaines de notre relation au patient¹⁸ ». L'analogie est clairement établie : la relation analytique est le magasin de porcelaines, et l'ego des analystes, le rhinocéros. On n'est donc pas surpris de voir Lacan affirmer l'année d'après que si l'on forme des analystes, c'est pour qu'il y ait des sujets chez qui le moi puisse être absent. *Exit* le rhinocéros responsable des dégâts causés, à condition d'une formation qui sache maintenir la distinction entre le moi et le sujet.

Le rhinocéros reviendra pourtant, toujours lourd, maladroit, parfois brutal, quatre ou cinq fois au fil du temps et des séminaires¹⁹, pour dire encore, à chaque fois, quelque chose de la responsabilité des analystes, que ce soit dans le maniement du transfert ou dans le maniement de la théorie – voilà ses porcelaines. On aura compris que ce que Lacan nous apprend c'est que les deux, technique et théorie, vont ensemble.

Cela dit, lors de son apparition tardive dans *Le Sinthome*, le rhinocéros ne représente plus les ego résistants et leurs maladroresses, mais ceux qui soumettent leur pratique au contrôle. Lacan fait alors ce commentaire, bien connu de ses lecteurs : « Il y a une étape où ils sont comme le rhinocéros, ils font à peu près n'importe quoi et je les approuve toujours. Ils ont en effet toujours raison. La deuxième étape consiste à jouer de cette équivoque qui pourrait libérer le symptôme²⁰. »

Il ne tenait donc pas rigueur Lacan au rhinocéros qui, entrant dans le magasin de porcelaines, en brisait quelques-unes. Peut-être parce que de toute façon, que celui-ci le sache ou pas, c'est à ses frais que ça se passe.

Autrement dit, il y a un lien souvent inaperçu entre la responsabilité et le savoir – inaperçu sans doute parce que seul le discours analytique fait apparaître ce lien qui tient à la parole, à ce qui est dit. Même s'il ne sait pas parler, le rhinocéros est responsable de ce qu'il dit ! L'analyste ne peut pas comme monsieur Jourdain faire de la prose sans le savoir, il lui faut accepter que s'il en fait, c'est qu'il sait en faire.

Peut-être aussi qu'en donnant raison au rhinocéros, Lacan laissait entendre déjà ce qu'il explicitera ensuite en ces termes : « On n'est responsable que dans la mesure de son savoir-faire²¹. » Il évoquait l'art à ce propos. Disons alors, l'art de savoir parler à bon escient, l'art de se taire, de ne pas se laisser égarer dans le bavardage, de savoir répondre. Soit ponctuer, scander, trancher en disant.

Reste une petite énigme. Comme chacun sait, c'est l'éléphant que la langue française a imaginé dans le magasin de porcelaines. Pourquoi Lacan a-t-il fait venir à sa place le rhinocéros ?

Mots-clés : responsabilité, inconscient, bien dire, savoir-faire.

*↑ Intervention au cycle de conférences EPFCL « La psychanalyse, encore », organisé par Geneviève Lacombe, Lina Puig et Dominique Touchon-Fingermann, à Montpellier le 16 février 2019.

- 1.↑ S. Aparicio, « Je est un autre. L'identité interrogée par la psychanalyse », *ROCCL*, n° 15, mars 2016. Voir aussi S. Aparicio, « Notes au sujet de la responsabilité », *Mensuel*, n° 131, Paris, EPFCL, mars 2019.
- 2.↑ S. Freud, « L'intérêt de la psychanalyse » (1912), dans *Résultats, idées, problèmes*, tome 1, Paris, PUF, 1984.
- 3.↑ J. Lacan, « Discours de Rome » (1953), dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001.
- 4.↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 85-86.
- 5.↑ J. Lacan, « Introduction au commentaire de Jean Hyppolite », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 375. (J'ai eu l'occasion de commenter cette phrase lors de l'ouverture du CCEP en novembre dernier.)
- 6.↑ J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », dans *Écrits*, *op. cit.*, p. 272.
- 7.↑ *Ibid.*
- 8.↑ J. Lacan, « Introduction au commentaire de Jean Hyppolite », *art. cit.*, p. 379.
- 9.↑ *Ibid.*, p. 377.
- 10.↑ J. Lacan, « Variantes de la cure-type », dans *Écrits*, *op. cit.*, p. 349.
- 11.↑ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », dans *Autres écrits*, *op. cit.*
- 12.↑ N'oublions pas que Freud fut le contemporain de l'assèchement de ce golfe aux Pays-Bas.
- 13.↑ J. Lacan, « Télévision », dans *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 541.
- 14.↑ *Ibid.*, p. 526.
- 15.↑ Il y en a d'autres. Par exemple, celles qu'il a pu faire au sujet de la responsabilité du criminel, qui, selon les époques, a pu être considérée comme collective ou individuelle. Voir « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie » (1948), dans *Écrits*, *op. cit.*, p. 125.
- 16.↑ J. Lacan, « Acte de fondation » (1964), dans *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 229.
- 17.↑ Notons que cela précède l'apparition en 1959 des *rhinocéros* d'E. Ionesco, devenus si célèbres depuis.
- 18.↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre I, Les Écrits techniques de Freud (1953-1954)*, Paris, Seuil, 1975, p. 24.
- 19.↑ On le voit apparaître dans les séminaires *Le Transfert*, *La Logique du fantasme* et *Les non-dupes errent*.
- 20.↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XXIII, Le Sinthome (1975-1976)*, Paris, Seuil, 2005, leçon du 18 novembre 1975.
- 21.↑ *Ibid.*, leçon du 13 janvier 1976.